

Compte rendu du CTL du 3 février 2015

À l'ordre du jour de ce CTL la Direction avait inscrit :

- Validation du procès-verbal du CTL du 9 décembre 2014.
- Horaires d'ouverture des guichets (accueil physique) des services de la DDFIP Haute-Loire (pour avis)
- Expérimentation du travail à distance entre les SIE du Puy et de Brioude (pour information)
- Questions diverses.

En préalable aux débats, les représentants **F.O.-DGFIP** ont fait la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

*Vous nous conviez à ce comité technique pour associer les organisations syndicales à la mise en œuvre de la démarche stratégique qui est pour **F.O.-DGFIP** la marche à la casse des missions et services.*

Il nous est demandé aujourd'hui d'émettre un avis au niveau local sur des modifications d'horaires d'ouverture au public dans les services de la DDFIP 43.

Ce projet résulte d'une circulaire du 22 octobre 2014 émanant de la Direction Générale. Cette note n'a pas été validée par nos représentants nationaux lors du comité technique de réseau du 30 septembre dernier.

Les documents fournis à l'appui du CTL font état de propositions à minima s'appuyant sur une pseudo consultation des agents en fin d'année 2014: nombre de collègues se sont sentis obligés de choisir parmi les formules proposées alors qu'aucune ne les satisfaisait ! Qu'en est-il de la proposition d'une consultation sous forme d'un vote faite par les organisations syndicales lors du CTL du 9 décembre 2014 ?

*Depuis des années, **F.O.-DGFIP** dénonce les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires qui mettent en péril l'exercice normal des missions et dégradent les conditions de travail des personnels.*

Aujourd'hui, force est de constater que l'administration a délibérément mis en place les conditions d'une restriction de l'offre de service aux usagers, espérant ainsi le "désintoxiquer" de l'accueil physique.

Alors même que la fusion, à laquelle les personnels étaient majoritairement opposés, a été mise en place officiellement dans le but d'une amélioration du service au contribuable et à l'usager, les modifications des horaires d'ouverture au public, témoignent aujourd'hui de l'aveu implicite de l'échec de la fusion. L'administration est en effet dans l'incapacité de tenir ses propres engagements et n'a rien d'autre à proposer que des fermetures partielles afin de soulager les personnels qui n'en peuvent plus d'exercer leur mission de service public dans un contexte toujours plus pénible.

Les restrictions des horaires d'ouverture constituent un misérable palliatif immédiat et, à terme, préfigurent le démantèlement du réseau comptable à travers les 850 fermetures de postes comptables C4 programmées d'ici 2018. Elles représentent un leurre visant à vider nos accueils et à pousser les usagers vers la dématérialisation et la communication virtuelle.

***F.O.-DGFIP** porte d'autres ambitions pour le service public et considère que la solution réside tout d'abord dans des effectifs suffisants et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux. Pour la confédération FORCE OUVRIERE, s'il doit y avoir recul du service public républicain, c'est aux citoyens d'en décider. Or, on se garde bien de les consulter à ce sujet tant leur réponse est redoutée.*

Les mêmes commentaires peuvent s'appliquer au second sujet à l'ordre du jour, l'expérimentation du travail à distance entre les SIE du PUY et de BRIOUDE: sous couvert de réorganiser le travail dans les SIE et de mutualisation, vous préparez le redéploiement des tâches vers un SIE unique dans le département de la Haute-Loire. Que devient le service de proximité, qu'en sera-t-il des agents concernés par la fermeture programmée de leur site ? Comment les agents du SIE du PUY pourront-ils faire face sans moyens supplémentaires à l'accroissement de la charge de travail ?

*Monsieur le Président, les représentants **F.O.-DGFIP** ne vous accompagneront pas dans cette démarche destructrice du service public.*

Les représentants des personnels Force Ouvrière revendiquent plus que jamais :

- le retrait du Pacte de Responsabilité et l'arrêt de la démarche stratégique
- la défense du service public et du statut
- le maintien de toutes les missions de la DGFIP

1- VALIDATION PROCES-VERBAL :

Le procès-verbal du 9 décembre 2014 a été approuvé par les représentants du personnel.

2- AMENAGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Les représentants du personnel **F.O.-DGFIP** ont relevé que les services se trouvaient dans une situation particulière : c'est la Direction générale qui revendique la réduction de l'ouverture des services au public. Ils ont rappelé que cette réduction est une préconisation de la démarche stratégique. L'administration prépare ainsi les esprits à la fermeture des services et des Trésoreries, notamment en milieu non urbain (sic!).

F.O.-DGFIP ne méconnaît pas les difficultés auxquelles sont confrontés les agents. Pour autant, les solutions « imposées » n'amélioreront pas les conditions de travail du personnel. Bien au contraire, la réduction des plages ne règle pas les problèmes posés par l'accueil du public ; d'une part elle va rendre plus lourd l'accueil physique les autres jours et d'autre part elle va transférer sur l'accueil téléphonique une bonne partie des demandes formulées par les usagers aux guichets.

Tout cela va générer des tensions accrues, source de stress pour les personnels comme pour le public.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont dénoncé le pseudo consultation des personnels au travers de laquelle la direction a imposé un choix entre des solutions définies à l'avance. Ils ont rappelé que les organisations syndicales avaient demandé, lors du comité local du 09 décembre 2014, l'organisation d'une consultation par vote à bulletin secret dans laquelle les agents auraient pu exprimer leur réelle volonté.

La direction n'a pas répondu aux arguments de **F.O.-DGFIP**. Elle a présenté ses décisions comme « le plus petit dénominateur commun » entre toutes les propositions formulées lors de la consultation « informelle », qui bien évidemment, étaient très diverses, que les services appartiennent au milieu urbain ou non- urbain.

Voici les résultats de la cogitation directionnelle :

– les postes et services en milieu urbain (services du Puy, Monistrol, Brioude et Yssingaux) : ouverture 25 heures avec fermeture 2 demi-journées (mercredi et vendredi après-midi)

– les postes en milieu non urbain : ouverture 17 h ou 19 h (fermeture les mercredi après- midi, jeudi après- midi et le vendredi en totalité)

Auzon Sainte Florine	19 H
Bas en Basset	19 H
Cayres	17 H
Craponne-sur-Arzon	17 H
Langeac	19 H
Le Monastier-sur-Gazeille	19 H
Montfaucon-en-Velay	19 H
Paulhaguet	19 H
Saint-Didier-en-Velay	19 H
Saint-Julien-Chapteuil	19 H
Saint-Paulien	17 H
Saugues	19 H
Tence	19 H
Vorey	19 H

En période de forte affluence lors des campagnes d'IR, TH, TF, soit au total huit semaines, la direction prévoit, pour les SIP et les trésoreries mixtes, la possibilité de deux modalités d'accueil hebdomadaire amplifié :

- réouverture d'une ou plusieurs demi-journées fermées hors campagne,
- amplitude des demi-journées ouvertes supérieures.

Les représentants **F.O.-DGFIP** ont objecté que cette pratique signifiait, à terme, la flexibilité des horaires pour les personnels et ont demandé, avec insistance, que cette amplitude horaire soit formalisée au sein de ce CT afin d'éviter des fermetures trop tardives voire « en nocturne ».

La direction a répondu que cela serait discuté lors du CTL de préparation de la campagne IR.

La direction a donné l'assurance que les postes qui ont à l'heure actuelle un module particulier sur 4,5 jours le conservent en l'état.

Lors du CTL de « présentation » le 9 décembre 2014 les élus FO avaient insisté pour que la direction n'oblige pas les services au minimum d'ouverture prévu dans la note nationale de cadrage de la mesure. Même s'ils ne sont pas satisfaits des décisions définitives ils notent que leurs efforts d'explication n'ont pas été complètement vains.

Néanmoins FO a voté contre la décision, comme l'ensemble des représentants du personnel.

Ces nouveaux horaires seront mis en place le 1^{er} avril 2015, à la veille de la campagne de déclaration des revenus.

3 – EXPERIMENTATION DU TRAVAIL A DISTANCE SIE DU PUY/SIE BRIOUDE

La direction a présenté l'expérimentation qui s'inscrit dans un schéma national de restructuration des SIE et pour laquelle elle s'est portée volontaire. Son choix pour une organisation déconcentrée multi-SIE permet à un SIE d'assurer certaines missions pour un autre SIE. Les missions concernées par la « mutualisation » sont la gestion des AVISIR (création, modification, transfert, cessation des dossiers professionnels) et la gestion de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).

Le prétexte à cette expérimentation est un problème d'emplois sur le site de BRIOUDE : une collègue gestionnaire des AVISIR va partir à la retraite et la collègue référente de la CFE a été mutée au 01/09/2014.

Les représentants **F.O.-DGFIP** ont fait remarquer que la situation à BRIOUDE était liée aux vacances d'emplois : situation dont les agents ne se sentent pas responsables et qui aurait pu trouver une solution par des affectations prononcées lors des mouvements de mutation ou par des renforts pris à l'EDRA.

Le débat s'est poursuivi sur la nature même des tâches devant être transférées : les collègues du SIE du PUY peuvent légitimement craindre une surcharge de travail notamment à la lecture de la liste à la Prévert fournie pour les tâches de gestion de la CFE.

La direction a alors indiqué que des réunions étaient programmées au cours du mois de février avec les acteurs concernés afin de déterminer quelles tâches seront effectivement transmises. Même si le recouvrement amiable et forcé en sera exclu, comme cela a été précisé, nos collègues devront avoir de larges épaules pour faire face à ce surcroît de charges à effectif constant !

La direction refuse de reconnaître par ailleurs qu'il y a réellement un pic de charges en fin d'année lors des opérations de recouvrement (même si elles sont dématérialisées) et de remontées des bases au Service de la Fiscalité Directe Locale.

Pour les élus **F.O.-DGFIP**, prétendre résoudre le problème d'un SIE en mettant en danger un autre SIE est inconcevable !

La direction précise qu'aucune date n'est arrêtée pour l'instant pour le début de l'expérimentation (mi-mars ?) et qu'un bilan sera fait en 2016.

Pour **F.O.-DGFIP** ce redéploiement des tâches prépare, sous couvert de « mutualisation », un SIE unique dans le département et ceci dans la droite ligne de la démarche stratégique.

Bien que le CTL ne vote pas sur ce sujet exposé simplement à titre d'information par la direction, les représentants du personnel **F.O.-DGFIP** se sont largement exprimés contre cette expérimentation qui met en péril le service de proximité, les conditions de travail, la bonne réalisation des missions et le maintien sur site des agents.

6 – QUESTIONS DIVERSES

A/ Entretien professionnel : Le dispositif de 2014 est reconduit sans changement. Les entretiens commencent dans la semaine du 9 au 13 février.

B/ Réinstallation des trésoreries de Cayres et du Monastier

La direction maintient la livraison des nouveaux locaux de Cayres pour avril 2015. En revanche, elle n'a pas su nous donner une date pour Le Monastier.

C/ Approvisionnement- Dégagement de la caisse des postes comptables

La direction a informé le CTL des négociations qui se mènent entre la DGFIP et la direction de la Poste, à l'échelle départementale comme au plan national, sur le nombre de bureaux de poste auprès desquels les postes comptables de la DGFIP pourraient accéder pour procéder aux dégagements et aux approvisionnements de numéraire, L'intention affichée par la direction de départementale de la poste est de réduire leur nombre à 5 !!

Cette nouvelle a de quoi légitimement inquiéter pour l'avenir de notre réseau à l'heure de la mise en œuvre de la réforme territoriale et de ses conséquences programmées pour notre administration et ses agents,

D/ Mise en place Pôle Contrôle Revenus et Patrimoine

Cette restructuration concerne le PCE, la FI et la cellule CSP et devrait voir le jour début 2016. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet et exposer les conséquences que cette restructuration aura pour les services et les missions.

E/ Transfert du service enregistrement au SPF

Selon la direction, rien ne se passera en 2015, car la réflexion de le DG n'est pas achevée.

F/ Remplacement photocopieurs en panne

Depuis plus d'un an, les photocopieurs qui tombent en panne ne sont ni réparés, car non réparables, ni remplacés, car le marché national concernant ces matériels n'était toujours pas signé. Il l'est à présent, mais le « droit de tirage » ne sera effectif pour la DGFIP qu'au mois d'avril

Et là, on va voir ce qu'on va voir. Que du beau ! Que du neuf ...si, d'ici là, un collectif budgétaire ne taille pas un peu plus les maigres crédits de la DGFIP !

G/ ERD : Sur demande des représentants FO DGFIP, la direction départementale a indiqué les résultats des entretiens pratiqués pour alimenter le « vivier » de l'ERD :

- 1 collègue a été retenu parmi les 6 candidats de cadre B qui postulaient : Claude-Olivier BEAUNET.
- Aucun des deux collègues du cadre C n'a été retenu.

Les élus Force Ouvrière : – **Jocelyne LIMAGNE** – **Robert GAGNE** – **Philippe SAGNARD** titulaires – **Karine VEYSSEYRE** – **Julien JOBLET** – **Nathalie PORTAL** suppléants

FO DGFIP à vos côtés, **FO DGFIP** de votre côté.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature